

Plan d'action pour un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire



*Portrait
situationnel*

Plan d'action

Objectifs

Indicateurs

Moyens



École du Grand-Héron

2022-2023

Direction de l'école : Adam Gagnon

Coordonnateur(trice) du comité : Adam Gagnon

Date d'approbation au Conseil d'établissement : janvier 2023

Informations générales

Nom du comité : Comité d'encadrement (sous-comité plan de lutte)

Nom et fonction des membres de l'équipe de travail :

- Gregory Gibson, TES
- Julie Charron, enseignante
- Adam Gagnon, directeur
- Érika Bernard, enseignante
- Frédérique Fortier, enseignante

Valeurs provenant du projet éducatif :

- Respect
- Entraide
- Appartenance

Objectifs en lien avec le projet éducatif, s'il y a lieu :

- **Favoriser l'inclusion**
- **Diminuer la violence verbale**
(Projet éducatif en construction)

Engagement de la direction

Auprès de l'élève victime :

Moyens	<ul style="list-style-type: none">• Démarche de reconstruction ou préservation de l'estime de soi• Rencontre ou communication téléphonique avec les parents• Référence aux TES• Recommandation à des services externes/internes• Suivi 2-1-1 (élève et parents)
---------------	---

Auprès de l'élève auteur :

Moyens	<ul style="list-style-type: none">• Rencontre ou communication téléphonique avec les parents• Référence aux TES• Démarche de réparation et d'accompagnement• Recommandation à des services externes/internes• Suivi 2-1-1 (élève et parents)
---------------	--

Portrait et analyse de la situation

Faits saillants au regard des particularités de notre milieu :

- École urbaine dans le secteur du Plateau
- Presque tous les élèves proviennent de surplus d'autres écoles
- Clientèle multiculturelle
- Élèves HDAA intégrés
- 5 classes spécialisées (TSA)
- 5 classes de préscolaire 4 ans (proviennent de tout le CSSPO)
- Indice de défavorisation 3 (en se fiant à celui de l'Amérique-Française)
- Plus de la moitié du personnel est à sa première année à l'école
- Grande proportion du personnel en début de carrière
- Première rentrée à l'école du Grand-Héron

Faits saillants au regard des manifestations et sentiment de sécurité :

- Le QSVE a été administré pour la première fois en mars 2022.
- L'école s'est dotée d'un sondage maison pour avoir le pouls de l'ensemble des élèves de l'école.
- Les données du sondage QSVE correspondent à très peu d'élèves (la composition de l'école a changé énormément depuis).
- 3 à 5 incidents de violence et intimidation ont été déclarés en 21-22

Forces

- Les élèves trouvent l'école accueillante : 92%
- Les élèves se sentent bien avec les adultes de l'école : 92%
- Personnel très engagé
- Multiculturalisme
- La cour est bien exploitée

Vulnérabilités

- La violence verbale est la forme de violence plus répandue chez les élèves de 4^e à 6^e année (33% ont subi de la violence verbale souvent ou très souvent)
- Le lieu le plus à risque identifié par les élèves et le personnel est le terrain de l'école (70% élèves, 79% adultes)
- Seulement 53% des élèves ont demandé à un adulte pour de l'aide lorsqu'ils ont subi de la violence ou de l'intimidation
- Plusieurs élèves doivent prendre l'autobus à cause de la distance
- Cour non aménagée
- Grandeur de l'école et de la cour
- Multiculturalisme
- Vision commune (provenance des intervenants de plusieurs milieux différents)

	<ul style="list-style-type: none">• Nouvelle école (beaucoup de contraintes et de choses à faire)
--	---

Faits saillants au regard des pratiques et conditions :

- Du matériel est disponible pour animer la cour d'école et occuper les élèves
- Des projets de jumelages ont été mis en place favorisant l'inclusion, le partage et les relations harmonieuses entre les élèves.
- Des activités école ont été mises en place (renforcement du sentiment d'appartenance)

Forces

- Présence active des TES aux moments moins encadrés (récréations, dîner, arrivée, sortie)
- Aménagement d'une salle de jeu et d'activités pour renforcer les cpts attendus et travailler les relations sociales de façon supervisée
- Présence d'un comité d'encadrement (code de vie, démarches, leçons sur les cpts attendus)
- Les activités-écoles sont planifiées pour être inclusives (préscolaire, classes spécialisées)
- Entraide et collaboration des plus vieux avec les plus jeunes et les élèves des classes spécialisées

Vulnérabilités

- Harmonisation des pratiques et du vocabulaire à faire
- Système d'encadrement à mettre en place (leçons, démarches)
- Formation du personnel pour être à l'aise à intervenir (violence et crise)
- Ateliers universels à mettre en place (TES, AVSEC, organismes externes)

Priorité :

CConsidérant les données recueillies lors des sondages et nos observations, la priorité est de se donner des pratiques gagnantes pour contrer ou diminuer la violence verbale.

Comme l'école démarre, il est important de nous donner des pratiques et des codes communs. Il faut apprendre à se connaître les uns les autres (comment on travaille ensemble, quels sont les besoins), particulièrement en lien avec les classes spécialisées, nos élèves HDAA intégrés et dans un contexte de diversité ethnoculturelle. Ceci fait partie d'un autre objectif de notre projet éducatif.

Plan d'action

<u>Objectif 1</u>	Diminuer la violence verbale à l'école
<u>Cible</u>	Amener la proportion d'élèves ayant subi de la violence verbale souvent ou très souvent à 25% ou moins (baisse de 8%).
<u>Indicateurs</u>	<u>Lié à l'objectif annuel :</u> Données du QSVE-R et sondage maison <u>Lié à l'impact du moyen :</u> <ul style="list-style-type: none">• Les élèves utilisent un vocabulaire poli/respectueux• Les élèves appliquent la démarche de résolution de conflits• Les adultes font moins d'interventions négatives en lien avec le langage
<u>Moyens</u>	<ul style="list-style-type: none">- Enseignement du rôle de chacun- Formation d'élèves (acti-leader)- Formation du personnel (intervenir, prévenir, en lien avec la violence)- Clarifier la compréhension de la violence et l'intimidation- Enseignement explicite des cpts attendus :<ul style="list-style-type: none">- Le rôle de l'élève- Les niveaux de voix- La démarche de résolution de conflits- Former et outiller le personnel à :<ul style="list-style-type: none">o Être proactifo Interventions efficaceso Mesures d'aide et conséquences appropriéeso Surveillance active- Augmenter la vigilance par rapport au plan et à l'horaire de surveillance
<u>Bilan des résultats</u>	À venir

Respect de la loi sur l'instruction publique (LIP) 75.1

1. Les **mesures de prévention** visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

MOYENS	<ul style="list-style-type: none">• Enseignement explicite des règles de vie aux élèves• Implantation du programme VIP• Valorisation des comportements positifs
---------------	---

2. Les mesures visant à **favoriser la collaboration des parents** à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

MOYENS	<ul style="list-style-type: none">• Publication et diffusion de capsules sur l'intimidation et la violence du CSS• Feuillet explicatif du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à envoyer.
---------------	--

3. Les modalités applicables pour **effectuer un signalement ou pour formuler une plainte** concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour **dénoncer** une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.

MOYENS	<p>Pour les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dénonciation à un adulte de l'école• En parler à un ami qui peut l'accompagner <p>Pour les parents :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ligne SOS-intimidation• Contacter la direction, le TES ou l'école (via la secrétaire) par téléphone ou courriel• En parler avec l'enseignante de leur enfant <p>Pour le personnel :</p> <ul style="list-style-type: none">• Complète un billet d'information remis au TES• Contacter la direction ou la TES par téléphone ou courriel• Aller voir le TES ou la direction en personne
---------------	---

4. Les mesure visant à **assurer la confidentialité** de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les discussions traitant d'un cas en particulier se font dans un endroit approprié (confidentialité exigée par la direction) • Développer le réflexe de s'isoler dans un lieu propice; • Rassurer l'enfant par rapport à ce qu'il souhaite garder confidentiel.
---------------	---

5. Les **actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté** par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.

MOYENS	<p>Par le personnel de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention de l'adulte-témoin selon la démarche « Comportement de violence et d'intimidation »; • Se soucier du nouveau personnel et des suppléants ; • Référence au 2e intervenant (TES, direction ou TSG) <p>Par la direction ou personne responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rétroaction auprès du personnel (suivi pour fermer la boucle) • Communication à tout le personnel de l'école des procédures établies. • Se soucier du nouveau personnel et des suppléants. • Post-mortem des personnes responsables pour apporter des correctifs au besoin (amélioration continue, efficacité)
---------------	--

6. Les **mesures de soutien ou d'encadrement offertes** à :

MOYENS	<p>Mesures de soutien et d'encadrement offertes pour :</p> <p>l'élève auteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur le comportement • Gestes réparateurs • Retrait. • Suivi 2-1-1 <p>l'élève témoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation au rôle des témoins (actifs, passifs). • Valorisation des témoins. • Suivi 2-1-1 <p>l'élève victime :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de sécurité (assurer sa sécurité, réconfort) • Référence aux services complémentaires ou services externes. • Soutien pour la préservation ou reconstruction de l'estime de soi • Suivi 2-1-1
---------------	---

7. Les **sanctions disciplinaires applicables** spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'engagement • Rencontre avec le policier-éducateur • Retrait de privilège ou d'activité • Suspension à l'interne • Rencontre avec les parents et la direction
---------------	--

8. **Le suivi qui doit être donné** à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi 2-1-1 • Communication auprès des parents • La rétroaction auprès de la personne qui a fait le signalement ou la plainte. • Consignation de l'information dans le SPI-VI • Mise à jour des procédures au besoin
---------------	--